

# INFO TRAVAUX

**Aménagement d'une nouvelle liaison routière entre la RD30 à Achères et la RD190 à Triel-sur-Seine, avec la création d'un pont sur la Seine.**

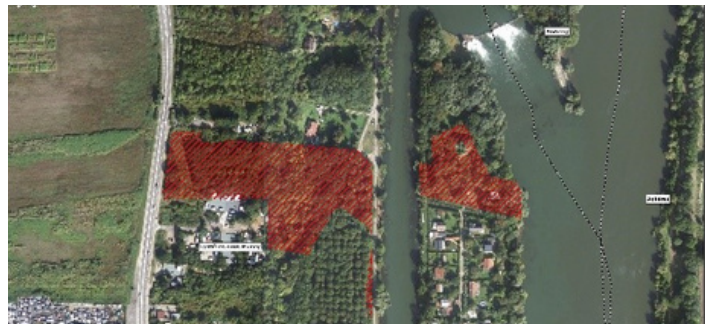
**Démarrage des travaux préalables - Septembre 2023**

L'arrêté d'autorisation environnemental nécessaire au démarrage des travaux a été signé le 3 juillet 2023. Les travaux commenceront donc en septembre.

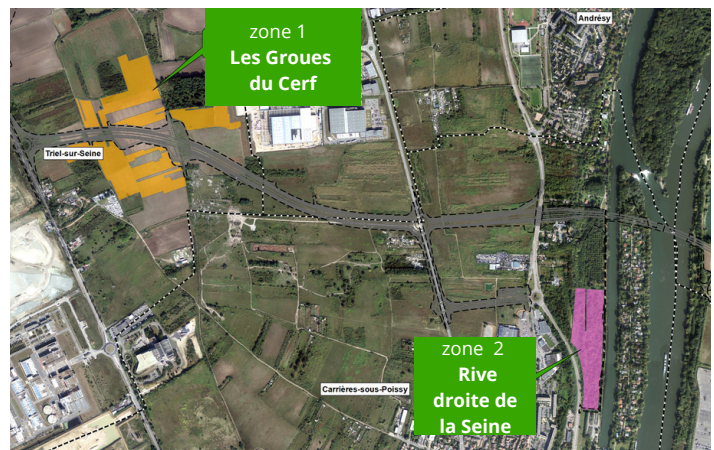
De septembre à novembre 2023, un **diagnostic d'archéologie préventive** va être entrepris pour vérifier la présence ou non de vestige. Ce diagnostic sera réalisé par le **Service archéologique interdépartemental 78-92**.

Les zones concernées par ces fouilles seront défrichées. La période choisie permet de **respecter les calendriers biologiques des espèces**. L'abattage de certains arbres sera par ailleurs encadré par un écologue qui veillera à la préservation des chauves-souris pouvant y nicher. Sur l'île de la Dérivation, **l'abattage sera réalisé manuellement et à l'aide de chevaux** afin de réduire les nuisances, avant évacuation par voie fluviale.

Le Département va aménager 27 ha de compensations écologiques et gèrera ces sites pendant 50 ans. Ces aménagements sont confiés à l'opérateur de compensation environnementale **Seine Yvelines Environnement**. Ces travaux se dérouleront à compter de septembre 2023.



Zones de défrichage



Zones de compensation

Consultez les informations en ligne sur : [www.yvelines.fr/rd30-rd190](http://www.yvelines.fr/rd30-rd190)  
Posez vos questions en écrivant à « [RD30-RD190@yvelines.fr](mailto:RD30-RD190@yvelines.fr) »

# Aménagement d'une nouvelle liaison routière entre la RD30 à Acherès et la RD190 à Triel-sur-Seine, avec la création d'un pont sur la Seine.

